



Fédération québécoise des échecs

PROCÈS VERBAL – PROJET
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE À MONTRÉAL, LE 23 JUILLET 2023

Ordre du jour de l'AGA du 23 juillet 2023

- 1) Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour;
- 2) Vérification du quorum;
- 3) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente;
- 4) Présentation du rapport annuel;
- 5) Présentation des états financiers examinés;
- 6) Nomination du vérificateur externe;
- 7) Ratification des amendements aux règlements généraux;
- 8) Élection des administrateurs;
- 9) Varia.
- 10) Levée de l'Assemblée

1. Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

Lecture est faite de l'avis de convocation publié dans la revue Échec+ ainsi que sur le site internet de la Fédération.

2. Vérification du quorum.

Le secrétaire procède à la vérification de l'état de présence afin de vérifier si le quorum de 15 membres de la FQE est atteint. Le quorum est constaté et l'Assemblée générale est valide.

3. Adoption du Procès-verbal de la dernière assemblée générale (22 juillet 2022).

Lecture est faite par le Directeur général à la demande de l'Assemblée du Procès-verbal de la dernière assemblée générale, tenue à Montréal à la maison du Loisir et du Sport. Quelques changements sont proposés. La Vise-Présidente Diana Tsykina indique qu'il est préférable

d'utiliser le vocable Féminine que fille lorsqu'il est question d'activité pour les filles. Plusieurs questions découlantes sont traitées. La première concerne l'entente FQE-CFC pour avoir plus de précision.

Il est proposé par Pierre Dénommée et secondé par Raymond Desjardins d'adopter le Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des échecs du 22 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité

4. Présentation du rapport annuel

Le Président Éric Guipi Bopala présente son rapport écrit. Il parle du déménagement opéré par les Fédération de loisir et sport incluant la FQE. La FQE s'est installé en octobre 2022 dans un tout nouvel édifice situé à St-Léonard dans l'est de Montréal. Le Président parle longuement des avantages du nouvel édifice pour la Fédération.

Le Président fait état des nombreuses activités à venir qui seront organisées par la Fédération, notamment le CYCC 2024 et le Championnat ouvert du Canada. Il inclut aussi les Rencontres internationales des échecs francophones 2024.

Le Président revient sur l'entente CFC-FQE. Il considère qu'elle doit être mise à jour puisqu'elle date de 2009. Il s'agit d'une entente à l'amiable.

Le nombre de membres est en légère hausse. La pandémie, selon le Président, a eu un effet à la baisse, mais la reprise fut solide.

Le Président explique que la FQE a procédé à une refonte de ses règlements généraux afin de mettre à jour et de satisfaire le nouveau code de gouvernance du ministère de l'Éducation. Ce code constitue un modèle de fonctionnement en matière d'éthique. Pour ce faire, la Fédération a fait appel à une boîte de communication externe pour mieux saisir le code dans un premier temps, ensuite la Fédération a fait appel au contentieux du regroupement loisir et sport du Québec pour les aspects juridiques incluant la politique d'intégrité en matière de loisir et de sport.

Plusieurs questions s'ensuivent sur les différents projets de tournois.

Le rapport annuel est déposé.

5. Rapport du Trésorier

Le Trésorier Raymond Desjardins lit le rapport du trésorier. Il présente les états-financiers examinés par la firme de comptable- vérificateurs Naccache et associés.

Le Trésorier fait état du surplus important au niveau de la colonne des produits et charges. Il indique que cela est grandement dû au programme d'appariement des dons placement isir Sport. Ce programme permet d'apparier des dons individuels avec une aide gouvernementale à la hauteur d'un facteur de 4,85 x le don en question. Le plancher des dons individuels est de 25 \$ et le total admissible annuel est 20 000 \$. 20% des dons apparier sont placés dans un fonds (Fonds du grand Montréal) pour une période de 10 ans en accord avec les règles du programme.

Le Directeur explique la portée des différents programmes d'aide du Gouvernement, en particulier le Programme d'assistance financière pour les organismes de loisir (PRONL) qui aide à la mission pour le fonctionnement de la Fédération de l'ordre de 85 000\$. Le Directeur explique également le fonctionnement du programme d'assistance financière pour les événements de loisir (PAFEL). Ce programme s'adresse aux activités nationales et internationales que la Fédération pourrait mettre sur pied.

Le Directeur revient aussi sur les avantages financiers de Maison du Loisir et du Sport (MLS).

Le Directeur explique la politique d'aide aux clubs suivant les problèmes financiers des clubs dus à la pandémie.

Au niveau du Bilan, le Trésorier fait état des différents placements et des avoirs de la Fédération. Il explique que le prêt obtenu du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) de 40 000\$ est remboursable en totalité au plus tard le 31 décembre 2023.

Des questions suivent. On s'informe du fonctionnement du Fonds du Grand Montréal. Une autre question porte sur l'étalement des revenus. Des questions sont aussi posées sur le coût de location des salles. Une question aussi s'adresse au Leg obtenu de la Fédération Suite au testament de Raymond Petit.

Le Trésorier revient sur la situation financière générale. Il explique que la Fédération doit présenter un taux d'auto-financement d'au moins 35% pour respecter les conditions du PRONL. Pour l'instant, la FQE respecte cette norme importante, mais dans l'avenir les revenus de cotisations devront être privilégiés pour satisfaire le programme.

Le rapport du Trésorier et les états financiers 2022-23 sont déposés.

6. Nomination du vérificateur externe

Il est proposé par le Trésorier Raymond Desjardins de reconduire le mandat de la firme Naccache et Associés pour la mission d'examen de l'année 2023-24. Secondé par Diana Tsykina.

Adopté à l'unanimité

7. Ratification des amendements aux règlements généraux.

Aucun amendement cette année.

8. Élections des administrateurs

Trois postes d'administrateurs étaient en élection dans une année de transition électorale suivant la refonte des règlements généraux. Trois candidatures ont été reçues par le Comité d'élection. Les membres suivants ont été élus par acclamation au poste d'administrateur : Il s'agit de Diana Tsykina, Bruno Latorre et Charles Lespérance.

9. Varia

Plusieurs sujets ont été abordés durant ce point laissé ouvert. Il est question du Tour du Québec qui devrait prendre de l'expansion selon plusieurs membres. Plusieurs régions ne sont pas représentées. On parle aussi de compétition internationale pour les joueurs québécois. Certains

font mention de l'importance de réhabiliter le Championnat invitation du Québec (CIQ) sous forme de tournoi rotation de 8 ou 10 joueurs. Il est aussi exposé l'intérêt pour des tournois à norme. On se questionne également sur les prochaines orientations stratégiques de la Fédération.

10. Levée

La levée de l'Assemblée est proposée par Éric Guipi Bopala et secondée par Pierre Dénomée.

Pierre Hébert
Secrétaire d'Assemblée